

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation :
28/04/2023

SÉANCE DU 15 MAI 2023

Date d'affichage :
22/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

Absents excusés :

**Mme CANAL Alexanne a donné procuration à Mme BLEICHER Mélanie
Mr TEREBUS Michel a donné procuration à Mr MICLO Guy**

Madame Sarah GROSCLAUDE a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a déjà délibéré afin de se doter de cuves de récupération des eaux de pluie de la toiture de la salle communale de la Cité et celle de l'ancien presbytère.

N° 31

Achat de 3 cuves de récupération des eaux de pluie à implanter aux ateliers municipaux

Dans la continuité de la volonté d'économiser l'eau, en raison du changement climatique, le Maire propose d'acquérir 3 nouvelles cuves à placer aux ateliers municipaux.

Après consultations d'entreprises, « Toitures MOREL » est la mieux disante : **le coût proposé, pour 3 cuves béton de 3.000 litres chacune, s'élève à 5.850 € TTC, fourniture et pose comprise.**

Le prix unitaire d'une cuve béton de 3.000 litres, pose comprise, est de 1.950 € TTC.

Le Conseil Municipal, après échanges et après en avoir délibéré,

- ① décide d'acquérir trois cuves de récupération des eaux de pluie à placer autour des ateliers municipaux ;
- ② autorise le Maire à signer le devis.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

**Le Maire,
Guy MICLO**

